



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

UNIVERSITE PRESIDENT Joseph KASA VUBU



ASSOCIATION DES ANCIENS DE LA FACULTE DE MEDECINE

AFM-UKV SOLIDARITE- TRAVAIL –PROGRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 ET 5 AVRIL 2025 – BOMA

RÉSOLUTION N° 2/2025/AFM-UKV/AG PORTANT DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale de l'AFM-UKV, tenue à Boma les 4 et 5 avril 2025, conformément aux statuts principalement l'article 36 et aux règlements de l'association, et après délibération des membres présents, adopte la résolution suivante :

Article 1 : Désignation des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale décide de la désignation de deux (2) Commissaires aux Comptes, chargés du contrôle et de la supervision de la gestion financière et comptable de l'AFM-UKV, en vue de garantir la transparence et la bonne gouvernance, complétant ainsi le 3 commissaires.

Article 2 : Noms des Commissaires aux Comptes

Après examen des candidatures et discussions, les personnes ci-après sont désignées en qualité de Commissaires aux Comptes pour un mandat de 3 ans :

- 1. Dr TSUKA Josué Ronald**
- 2. Dr UMBA Lisette**
- 3. Dr Jean Pierre MVUEZOLO**

Article 3 : Missions et Attributions

Les Commissaires aux Comptes auront pour mission de :

- Examiner la gestion financière et comptable de l'association,
- Produire des rapports annuels sur la situation financière de l'AFM-UKV,
- Veiller à la conformité des opérations avec les textes statutaires et les décisions de l'Assemblée Générale,
- Formuler des recommandations pour une meilleure gestion des ressources financières.

Article 4 : Exécution de la Résolution

Le Comité Directeur est chargé de la mise en application de la présente résolution, qui prend effet immédiatement après son adoption

Fait à Boma, le 5 avril 2025

Pour l'Assemblée Générale,

Le Président Dr Josué Ronald TSUKA
Le rapporteur Dr Benedicte MASIALA
Le rapporteur adjoint Dr Éric KIMBUENDE

